



## DÉCISION N°2022-072 DU 15 FEVRIER 2022 PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE

Le directeur général de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

## DÉCIDE

## Article 1

En l'absence de Mme Laure DEJOUX, Directrice de programme sa signature est déléguée à M. Christophe AMAT, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

## **Article 2**

La présente décision produira ses effets entre le mercredi 16 février 2022 et le mercredi 2 mars 2022 inclus

Le directeur général,

**David BARJON** 

Pour le directeur général et par délégation Anne-Claire NERON Directrice